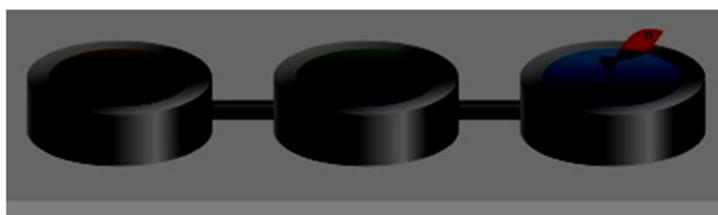


PRIX & QUALITÉ

Service public de l'assainissement collectif

DU SERVICE PUBLIC



Syndicat Mixte d'AEP 4B

Année 2017

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2011 présenté conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SOMMAIRE

1.CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
1.1.....	3
1.2.Organisation administrative du service.....	3
1.3.Conditions d'exploitation du service.....	3
1.4.Nombre d'abonnements.....	3
1.5.Caractéristiques du réseau de collecte.....	3
a)Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées.....	3
1.6.Volumes facturés.....	3
1.7.Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	4
a)Traitement des effluents :.....	4
b)Capacités nominales d'épuration.....	4
c)Prescriptions de rejet.....	4
d)Charges reçues par l'ouvrage.....	4
e)Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS].....	4
1.8.Glossaire.....	4
2.TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE.....	5
2.1.Fixation des tarifs en vigueur.....	5
2.2.Prix du service de l'assainissement collectif.....	5
a)Le prix du service comprend :.....	5
b)Redevance de modernisation des réseaux de collecte par commune.....	5
2.3.Le prix de l'assainissement collectif pour Availles-Sur-Chizé et Chizé.....	6
a)Évolution du tarif de l'assainissement collectif.....	6
b)Composantes de la facture d'un usager de 120 m ³	6
c)Répartition au 1 ^{er} janvier 2018.....	6
2.4.Recettes d'exploitation.....	7
a)Recettes de la collectivité.....	7
3.INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	7
3.1.Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées.....	7
3.2.Connaissance et gestion patrimoniale du réseau.....	7
a)Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau.....	7
3.3.Conformité de la collecte.....	8
3.4.Conformité de la performance des ouvrages d'épuration.....	8
a)Conformité de la station d'épuration.....	8
b)Conformité de l'évacuation des boues.....	8
4.FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	9
4.1.Travaux engagés au cours de l'exercice 2017.....	9
4.2.Etat de la dette.....	9
4.3.Amortissements réalisés.....	9
4.4.Prix global.....	10
5.ACTION DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	10
5.1.Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité.....	10
a)Implication citoyenne du service.....	10

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1.

1.2. Organisation administrative du service

La commune de Chizé a transféré sa compétence assainissement au Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B depuis le 1^{er} janvier 2014 (délibérations concordantes du Conseil Municipal de la commune de Chizé en date du 13 décembre 2012 et du Comité Syndical du SMAEP 4B en date du 1^{er} juillet 2013). La compétence assainissement collectif n'est exercée par le SMAEP 4B que sur la commune de Chizé.

1.3. Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en régie directe.

1.4. Nombre d'abonnements

Abonnements	2016	2017	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	365	363	-0.55%

1.5. Caractéristiques du réseau de collecte

a) *Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées*

Linéaire [km]	2016	2017	Variation
Réseau séparatif	11,465	11,465	=

Il n'y a pas eu de modification de réseau au cours de l'année 2017.

1.6. Volumes facturés

Volumes facturés [m ³]	2016	2017	Variation
- aux abonnés domestiques	36 864	38 417	+4.21%
- aux abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés	36 864	38 417	+4.21%

Depuis 2015, le SMAEP 4B relève les compteurs au mois d'avril. Les volumes facturés en 2017 ci-dessus correspondent aux consommations relevées entre le mois d'avril 2017 et le mois d'avril 2018.

1.7. Ouvrages d'épuration des eaux usées

a) *Traitement des effluents :*

Type de station : Traitement physico-chimique avec décantation statique

Commune d'implantation : Chizé

Lieu-dit : « la Minée »

Capacité nominale : 1 100 équivalents habitants

b) *Capacités nominales d'épuration*

Paramètre	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Capacité	66 kg/j	132 kg/j	99 kg/j	15 kg/j	4 kg/j	165 m ³ /j

c) *Prescriptions de rejet*

Déclaration du 4 février 1999

Milieu récepteur du rejet : La Boutonne

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Flux (kg/j)
DBO ₅			
DCO			
MES			
NKj		15	
NGL			
Pt		2	

d) *Charges reçues par l'ouvrage*

Paramètre	DBO ₅	DCO	MES	NTK	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	25,1 kg/j	68,3 kg/j	32,4 kg/j	7,85 kg/j	7,9 kg/j	0,78 kg/j	93 m ³ /j
Rendement de la station d'épuration	98,80%	95,20%	96,90%	96,30%	92,80%	84,90%	-

e) *Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]*

	2016	2017	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	12,96	12.65	-2.39%

1.8. Glossaire

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO₅ par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.
 DCO : Demande chimique en oxygène.
 MES : Matières en suspension.
 NKj : Azote Kjeldhal.
 NGL : Azote global.
 Pt : Phosphore total.
 tMS : tonne de matière sèche

2. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE

2.1. Fixation des tarifs en vigueur

C'est le Comité Syndical du SMAEP 4B qui fixe en totalité les tarifs de l'abonnement annuel et de la redevance d'assainissement. Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
20/03/2014	Tarifs 2014.
26/11/2014	Tarifs 2015.
15/12/2015	Vote des tarifs 2016 du Service Public d'Assainissement Collectif.
14/12/2016	Vote des tarifs 2017 du Service Public d'Assainissement Collectif.
20/12/2017	Vote des tarifs 2018 du Service Public d'Assainissement Collectif

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
 Le service est assujetti à la TVA.

2.2. Prix du service de l'assainissement collectif

a) **Le prix du service comprend :**

- une partie fixe ou abonnement
- une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables à terme échu semestriellement. Les volumes sont relevés annuellement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

b) **Redevance de modernisation des réseaux de collecte par commune**

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau. Elle varie selon les communes de service.

	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2018
AVAILLES-SUR-CHIZÉ	0,245 €/m ³ HT	0,250 €/m ³ HT
CHIZÉ	0,245 €/m ³ HT	0,250 €/m ³ HT

2.3. Le prix de l'assainissement collectif pour Availles-Sur-Chizé et Chizé

a) Évolution du tarif de l'assainissement collectif

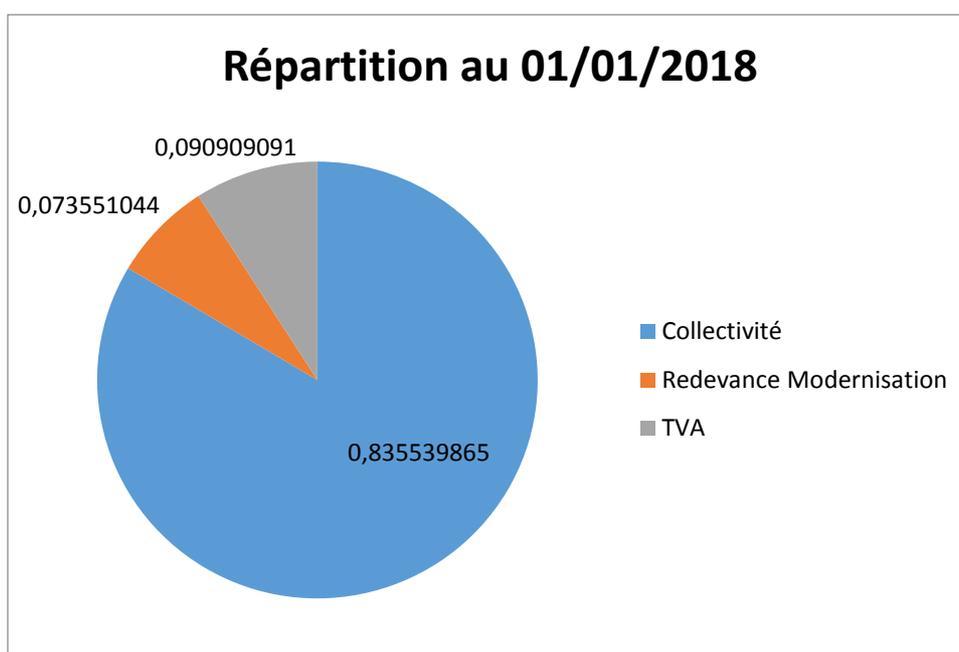
	Désignation	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2018	Variation
Part de la collectivité : <i>Part fixe [€ HT/an]</i> <i>Part variable [€ HT/m³]</i>	Abonnement	63,53	60.00	-5.56%
	le m ³	2,30	2.34	+1.74%
Redevances et taxes	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,245	0.250	+2.04%
	TVA	10%	10%	=

b) Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Collectivité	339.53 €	340.80 €	+0.37%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29.40 €	30.00 €	+2.04%
TVA	36.89 €	37.08 €	+0.51%
Total [€ TTC]	405.82 €	407.88 €	+0.51%

Prix théorique 2017 du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3.40 € TTC

c) Répartition au 1^{er} janvier 2018



2.4. Recettes d'exploitation

a) Recettes de la collectivité

	2016	2017	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	117522,92	119209,09	1,43%
dont abonnements	23 188,45	23 061,39	-1%
Régularisations (+/-)			
Dégrèvement/Ecrêtements N+1 :	-1 832,23	-1 687,00	-7,93%
Rattachement produits :	-	-	

Total Recettes liées à la facturation des abonnés	115 690,69	117 522,09	1,58%
--	-------------------	-------------------	--------------

Autres recettes :			
Solde affermage SAUR 2013	0,00	0,00	-
Nouveaux branchements	0,00	0,00	-
Contrôles de conformité	560,00	240,00	-57,14%
PFAC	4 400,00	0,00	-100,00%
Prime épuratoire	10 823,00	12 300,00	13,65%
Impayés			
Irrécouvrables	inconnu	1068,38	

Total des recettes	131 473,69	128 993,71	-1,89%
---------------------------	-------------------	-------------------	---------------

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

3.1. Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées

Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R 2224-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Un abonné est compté comme desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

	2016	2017	Variation
Taux de desserte	100,00%	100,00%	=

3.2. Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

a) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages (réservoirs, stations de traitement, pompages, etc...) ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

		nombre de points	points obtenus
	absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;	0	0
→	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;	10	10
→	mise à jour du plan au moins annuelle. (1)	10	10
	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose) ;	10	10
	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations ;	10	0
→	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...) ;	10	10
	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ;	10	10
	définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau ;	10	0
	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) ;	10	10
	existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans) ;	10	0
	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.	10	0
	TOTAL	100	60

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires

3.3. Conformité de la collecte

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

3.4. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

a) Conformité de la station d'épuration

Par rapport à la réglementation générale, arrêté ministériel du 22 juin 2007.

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

b) Conformité de l'évacuation des boues

Une filière est dite conforme si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon la taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

Un nouveau plan d'épandage a été réalisé en 2015 et autorisé en date du 06/08/2015

	2015	2016	Variation
Taux des boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	100,00%	100,00%	=

4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1. Travaux engagés au cours de l'exercice 2017

Objet des travaux	Montant de travaux
Néant	

4.2. Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	70 794.63 €	51 657.65 €
Remboursements au cours de l'exercice	34 753.84 €	20 880.12 €
<i>dont en intérêts</i>	2 699.97 €	1 735.97 €
<i>dont en capital</i>	32 053.87 €	19 144.15 €

4.3. Amortissements réalisés

	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	56 283.07 €	56 818.42 €

4.4. Prix global

Service Eau potable :

□ géré par le Syndicat Mixte d'AEP 4B

Service de l'assainissement collectif :

□ géré par le Syndicat Mixte d'AEP 4B

Prix global eau potable + assainissement collectif pour un abonné consommant 120 m³ :

	1 ^{er} jan 2018
Part de la collectivité	
pour le service d'eau potable	267,90 €
pour l'assainissement collectif	340,80 €
Agence de l'eau	
Redevance de pollution domestique	39,60 €
Redevance prélèvement	8,40 €
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €
TVA	
pour le service d'eau potable (5,5%)	17,37 €
pour l'assainissement collectif (10%)	37,08 €
Total TTC	
pour le service d'eau potable	333,27 €
pour l'assainissement collectif	407,88 €
Total TTC global	741,15 €

5. ACTION DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

5.1. Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité

a) Implication citoyenne du service

	2017
montants des abandons de créance	1 179.96 €
nombre de demandes reçues	3
nombre d'aides accordées	3
montants des versements à un fonds de solidarité	0 €
nombre de demandes reçues	0
nombre d'aides accordées	0

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

L'INFO 2017

assainissement de Chizé

ORGANISATION

Syndicat d'eau

Le service assainissement collectif est organisé par le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B

EXPLOITATION

En régie directe

Le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien, de la permanence du service, la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

COLLECTE DES EAUX USÉES

Un réseau de 13 km

Le réseau collecte les eaux usées provenant de 363 habitations ou immeubles.

Le réseau est composé de 11 km de collecteurs et 1 poste de refoulement.

ÉPURATION

Une station d'épuration

Les eaux usées sont traitées par la station d'épuration du bourg (située à Chizé, « la Minée ») capable de traiter la pollution de 1 100 habitants. Le rejet de l'eau traitée se fait dans la Boutonne.

Les boues résiduelles d'épuration sont épandues sur sol agricole.

QUALITÉ DU SERVICE

La station d'épuration du bourg est conforme aux prescriptions administratives.

PRIX

407.88 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une part fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Au total, un abonné consommant 120 m³ payera 407.88 € en 2017 (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2018, TTC), avec une variation par rapport à 2017 de +0.51%. Sur ce montant, 83.60 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement et les investissements alors que les taxes s'élèvent à 16.4 %.